



Recommandation 1318 (1997)¹

Conseil de l'Europe et Expo 1998

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée note que l'Expo '98 - qui sera la dernière grande exposition mondiale du XXe siècle - aura lieu à Lisbonne (Portugal) du 22 mai au 30 septembre 1998. Elle marquera le 500e anniversaire de la rencontre de civilisations qui a suivi la découverte de la route maritime vers l'Inde par le navigateur portugais Vasco de Gama, en 1498.
2. L'Expo '98 aura pour thème principal «Les océans – Un patrimoine pour le futur». Ce thème sera analysé et débattu sous tous ses aspects: éducatifs, culturels, scientifiques, écologiques, économiques et artistiques. Le débat aura non seulement pour objectif d'évaluer les connaissances actuelles en la matière, mais surtout de contribuer à la mise en place de nouveaux systèmes de gestion des océans de la planète et aux efforts soutenus de préservation de l'équilibre écologique, fondés sur la définition d'une exploitation rationnelle des ressources marines.
3. Les organisateurs ont décidé de construire les pavillons et de les mettre gracieusement à la disposition des pays et organisations internationales participants. On prévoit qu'au total plus de cent quarante pays seront présents. Cent dix-huit pays et plusieurs organisations internationales - comme l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et le Comité international olympique - et organisations non gouvernementales ont déjà confirmé leur participation. Quelque 15 millions de visiteurs sont attendus.
4. L'Assemblée se félicite de l'intérêt porté par les autorités portugaises à une participation du Conseil de l'Europe. Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée le 23 septembre 1996, M. Sampaio, Président de la République du Portugal, a déclaré qu'il comptait sur la présence du Conseil de l'Europe à l'exposition.
5. Dans sa [Résolution 1025 \(1994\)](#) relative à l'avenir des expositions internationales, l'Assemblée soulignait que ces manifestations devraient favoriser les échanges culturels en vue d'une meilleure compréhension entre les peuples et de l'affermissement de la paix dans le monde. Le thème de l'Expo '98 semble correspondre à ce critère. Cette exposition pourrait en outre constituer un lieu approprié pour une présentation des travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine, non seulement au niveau européen, mais aussi au niveau mondial.
6. Il semble par ailleurs souhaitable que le Conseil de l'Europe dispose de son propre pavillon à l'exposition. Il faudrait voir si le Conseil de l'Europe est en mesure d'assumer les frais de décoration et de personnel de ce pavillon. Il serait peut-être possible de négocier des avantages supplémentaires avec les organisateurs portugais et de demander le concours du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales de Lisbonne.
7. En conséquence, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres:
 - 7.1. de prendre dès que possible une décision préliminaire sur l'opportunité de la présence du Conseil de l'Europe à l'Expo '98 dans un pavillon indépendant;
 - 7.2. d'envisager de prévoir, si possible dans ce pavillon, un espace où pourraient se tenir des réunions du Conseil de l'Europe, aux niveaux tant intergouvernemental que parlementaire, pendant la durée de l'exposition;

1. Voir [Doc. 7729](#), rapport de la commission de la culture et de l'éducation, rapporteur: M. Niza. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 19 mars 1997.



- 7.3. de réfléchir à d'autres formes de contribution active à l'exposition.